

## **RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2023**

Convocation : 16 novembre 2023

Affichage : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux novembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le seize novembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

### **Étaient présents :**

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, LEPOITTEVIN Béatrice, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, BELLIN Stéphane, PASQUIER Sophie, DESMEULLES Sébastien, MOUCHEL Paul-Albert.

**Absents excusés** : BASNIER Laurent (pouvoir donné à Martine HAMON), HENRY Jean-François (pouvoir donné à Marcel NÉE), MOUGEAT Aurélie (pouvoir donné à Philippe ROINÉ).

**Absente** : CHEVASSUT Amélie.

**Secrétaire de séance** : Béatrice LEPOITTEVIN.

**Début de la séance** : 20H30

### **FINANCES : VIREMENT AU CCAS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer un virement de 1000 €uros au CCAS depuis l'article 657362 du budget de fonctionnement.

### **FINANCES : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer le remboursement de frais de formation à un agent pour un montant de 289,72 €.

### **FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE**

La commission « Finances » s'est réunie le jeudi 16 novembre afin de rééquilibrer les articles en manque de crédits et réaffecter les recettes supplémentaires de l'année.

L'assemblée valide la décision modificative proposée.

### **PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, jusqu'ici applicable uniquement aux fonctions publiques hospitalière et d'Etat, est désormais possible pour la fonction publique territoriale. Pour la mettre en place, le Comité Social Territorial doit être saisi pour avis, et ensuite, le conseil municipal délibère pour l'instaurer.

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023. Ils doivent également avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe et autorise le Maire à déposer un dossier au Comité Social Territorial, pour une instauration de la prime sur les salaires de décembre 2023, avec comme montants les plafonds proposés par le décret.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de la Maison Familiale et Rurale de Valognes pour un voyage d'études en Savoie.

Le conseil municipal autorise le Maire à verser 50 Euros à la Maison Familiale et Rurale de Valognes. Cette dépense sera imputée sur l'article 65748.

## **CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES**

Pour la période de 2020 à 2023, la commune avait conclu avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin une convention afin de participer à hauteur de 50% aux frais de transport des élèves scolarisés dans le secteur primaire pour des navettes supplémentaires demandées par la commune.

Cette convention est arrivée à son terme en juillet 2023, mais la Communauté d'Agglomération a décidé de maintenir, par une délibération en date du 28 septembre 2023, cette possibilité de conventionnement.

Le même principe de participation des communes aux frais de ces navettes complémentaires a été retenu, c'est-à-dire une prise en charge partagée à hauteur de 50% entre la commune et l'autorité organisatrice de la mobilité.

L'estimation pour l'année scolaire 2023-2024 est de 5260,39 €.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à l'assemblée, qui la valide à l'unanimité.

## **CONVENTION D'ENTRETIEN DU MATÉRIEL CANTINE**

Philippe ROINÉ présente à l'assemblée une proposition de contrat de l'entreprise Cotentin Froid Cuisines, qui a installé le matériel, et qui l'entretient actuellement dans le cadre de la garantie.

Ce présent contrat a pour but ;

- D'assurer un contrôle et un nettoyage régulier des installations frigorifiques et de cuisine,
- De faire fonctionner les installations au rendement maximum, de prolonger la vie du matériel et de limiter les risques d'incidents,
- D'assurer le dépannage des installations frigorifiques et de cuisine dans un délai rapide

Le montant annuel en Euros est de 1075 € HT par an, révisable chaque année, et commencerait au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## **CONSEIL D'ÉCOLE**

Philippe ROINÉ effectue un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le lundi 6 novembre :

- 188 élèves sont scolarisés depuis la rentrée.
- Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été organisé le lundi 20 septembre, mais toutes les alarmes n'ont pas fonctionné. Le prestataire viendra le mercredi 6 décembre pour trouver une solution.
- La sortie scolaire à Paris aura lieu du 22 au 24 mai, le budget est en cours de construction. Pour le moment, sans compter le transport, celui-ci s'élève à 11 948 €.
- Une demande d'achat en investissement a été faite pour le budget prochain, concernant des tapis d'acrosport. Cette demande sera discutée lors de la préparation du budget 2024.
- Les enseignants aimeraient un circuit fermé en stabilisé dans les terrains de la Douve afin d'y organiser le cross de l'école. Au vu du coût des travaux à prévoir, seulement une partie de la boucle sera en stabilisé, celle de la voie douce.

## **VOIRIE – TRAVAUX DU BOURG**

Les travaux du bourg ont commencé avec un peu de retard et ont subi quelques jours d'intempéries, lors desquels l'entreprise ne s'est pas déplacée. Néanmoins, les travaux avancent à un rythme satisfaisant. L'entreprise fermant ses portes du 13 décembre au 10 janvier, elle s'engage à avoir terminé la tranche en cours pour le 13 décembre. Dans le cas contraire, toute cette partie sera mise en sécurité.

Stéphane BARBÉ indique que la haie faisant face à la salle polyvalente a été arrachée, ce qui donne une belle perspective sur la Douve. Stéphane BELLIN regrette l'arrachage de cette haie, car la Normandie, et spécialement le Cotentin, ont perdu beaucoup de haies et il trouve gênant que la commune ne montre pas l'exemple en la maintenant. Stéphane BARBÉ répond que ce projet a été validé par les services GEMAPI, de la DDTM, du CAUE et par l'Architecte des Bâtiments de France. De plus, cette haie contenait de la « Renouée du Japon », qui est une plante nuisible et invasive qu'il valait mieux éradiquer. Les autres essences contenues dans cette haie n'étaient pas non plus de bonne qualité. Concernant l'absorption des eaux pluviales, des noues seront mises en place pour les drainer, afin que la voie douce ne soit pas gorgée d'eau.

Par ailleurs, une étude environnementale a été menée concernant l'humidité de la zone sur laquelle était prévue la voie douce. Le résultat est positif, ce qui ne génère pas de contraintes supplémentaires. L'option « création d'une voie douce » prévue au marché peut donc être levée et les travaux pourront être réalisés.

## **VOIRIE – CIRCULATION EN DIRECTION DU BOURG**

Des rencontres ont lieu avec les services du Département concernant la RD 352, qui relie « La Longue Chasse » au Bourg. Les travaux étaient prévus et financés cette année mais n'ont finalement pas eu lieu. La commission propose de refaire l'enrobé et d'installer des écluses afin d'empêcher les automobilistes de rouler trop vite.

En parallèle, une fois les travaux réalisés, la commission envisage de transformer la route de la « Tourelle » en voie verte. Ce principe donne la priorité aux piétons et aux cyclistes, autorise le passage des riverains et des engins agricoles, mais interdit toute autre circulation. Cela permettrait d'apaiser la circulation dans ce secteur, dont la chaussée n'est pas prévue pour un grand passage, et cela encouragerait également d'autres mobilités plus douces. En effet, à ce jour, la circulation à vélo entre la zone urbanisée de la commune et le bourg est difficile. L'assemblée émet un accord de principe mais insiste pour que ce passage en voie verte ne soit pas effectif avant la fin des travaux de la RD352.

Béatrice LEPOITTEVIN profite de cette discussion pour indiquer que la route du « Blanchuquet » se dégrade de plus en plus. Les employés communaux iront reboucher les trous dans la route quand les conditions météorologiques le permettront.

## **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2024**

Le Conseil Municipal décide, par 14 voix pour, 1 voix contre (Aurélié MOUGEAT) et 2 abstentions (Laurent BASNIER et Chantal TRAVERS), de donner un avis favorable pour l'ouverture dominicale dans les commerces de détail avec emploi des salariés aux dates suivantes :

- Dimanche 14 janvier 2024,
- Dimanche 30 juin 2024,
- Dimanche 8 décembre 2024,
- Dimanche 15 décembre 2024,
- Dimanche 22 décembre 2024.

## **DEFENSE INCENDIE : REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE DE HARDINVEST, ET AMORTISSEMENT DE LA DÉPENSE**

Monsieur le Maire informe que la commune de Hardinvast a effectué de travaux de défense incendie sur son territoire et que ces travaux couvrent également huit foyers au « Hameau du Bois ». Sur les dix-sept foyers concernés par les travaux, neuf sont sur Hardinvast et huit sur Tollevast. Il est proposé de se partager le reste-à-charge au prorata des foyers concernés. Le calcul s'effectuerait ainsi :

- Coût HT : 2559,92 €
- Subventions : 767,97 €
- Reste à charge : 1 791,95 €
- 9/17 pour Hardinvast : 948,68 €
- 8/17 pour Tollevast : 843,27 €

L'assemblée valide cette proposition et autorise le Maire à mandater cette somme à Hardinvast sur présentation d'un titre de recettes.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie des vœux 2024 : La date retenue est le vendredi 26 janvier 2024 dans la salle du conseil.
- Patinoire : La Communauté d'Agglomération du Cotentin porte actuellement un projet de création d'une patinoire sur le territoire. Quatre sites sont pressentis : Yvetot-Bocage, Les Eleis, l'ancien site de l'AFPA sur le Boulevard de l'Est, et Tollevast, derrière Decathlon. Un vote est en cours sur les réseaux sociaux. La question de la légitimité d'un tel projet se pose en matière de développement durable, mais Stéphane BARBÉ précise que celui-ci sera éco-responsable car il sera autonome en énergie (panneaux solaires, récupération de la chaleur de l'énergie déployée afin de la transformer en chauffage pour les bâtiments environnants...). Concernant l'accessibilité en transports, si le projet de Tollevast est retenu, celle-ci sera intégrée dans un aménagement global, notamment avec le contournement sud-ouest de Cherbourg et le désenclavement de Tollevast à venir par l'intermédiaire des voies parallèles à la RN 13 et les accès créés depuis celle-ci.
- Tempête CIARAN : La toiture du clocher de l'église et celle de la chapelle Saint-Pierre ont été endommagées par les vents violents du 2 novembre. Deux arbres sont également tombés dans les terrains de la Douve récemment acquis. Un appel pour faire le bois a été relayé sur Panneau Pocket, un tirage au sort sera effectué parmi les volontaires qui se seront inscrits en mairie.
- Travaux du bourg : Paul-Albert MOUCHEL demande s'il ne serait pas envisageable d'utiliser le transport scolaire pour désengorger le bourg le matin. La gratuité des transports le temps des travaux permettrait aux personnes qui viennent en voiture de laisser les enfants hors du bourg pour que les cars scolaires les déposent à l'école. Stéphane BARBÉ va se renseigner mais doute de la faisabilité de ce fonctionnement.
- Bois des Chipées : Guillaume PLATON indique que de nombreux arbres ont été coupés et débités dans le bois des « Chipées », et que les engins utilisés ont détérioré le chemin des « Chipées ». Monsieur le Maire va se rapprocher de l'entreprise qui a réalisé ces travaux pour leur demander de remettre le chemin en état.
- La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 5 décembre 2024 à 20h30.

*Fin de la séance : 23h00*